



## **PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL**

du lundi 30 octobre 2023 à 18h30  
Saint Pierre de Chartreuse

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 4 juillet 2023

### **1. ADMINISTRATION FINANCES**

- 1.1 Dématérialisation des actes du Syndicat Mixte – changement de prestataire
- 1.2 Création d'un Poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet (28 heures/35 heures) ou à temps complet – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux

### **2. FORET / FILIERE BOIS**

- 2.1 Charte forestière du territoire Chartreuse 2021-2026 : validation de la stratégie, de l'instance de gouvernance et de l'animation
- 2.2 Appel à projets DRAAF : Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes

### **3. AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

- 3.1 Appel à candidature dispositif T01 « Appuyer la stratégie alimentaire du Parc de Chartreuse »
- 3.2 Appel à candidature dispositif T01 « Appuyer la stratégie pastorale du Parc de Chartreuse »

## **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le procès-verbal du 4 juillet 2023. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

## **1 – ADMINISTRATION FINANCES**

---

Points présentés par Dominique ESCARON, Président

### **1 .1 – Dématérialisation des actes du Syndicat Mixte – changement de prestataire**

---

Par délibération du 2 mars 2018, le bureau syndical a validé la dématérialisation des actes du Syndicat mixte.

Pour mémoire, cela concerne :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- La dématérialisation de la comptabilité publique.

Le Parc a alors opté pour une convention de prestation avec le CDG 38.

#### **Contexte**

Le CDG 38 nous a informé de l'arrêt de cette prestation à compter du 1er janvier 2024.

#### **Objet de la décision**

Le syndicat mixte envisage de confier la prestation à Berger Levraut.

Pour entériner ce choix, le Parc doit signer un avenant à la convention avec la Préfecture de l'Isère qui désignait le CDG 38 en qualité de prestataire pour prendre en compte le nouveau prestataire (Berger Levraut).

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention signée avec la Préfecture de l'Isère actant Berger Levraut en qualité de prestataire du syndicat mixte pour la dématérialisation de ses actes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **1 .2 –Création d'un poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet (28h/35h) ou à temps complet – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux**

---

#### **Contexte**

A la suite du départ de la gestionnaire administrative du personnel, le bureau syndical du 4 juillet 2023 a créé un poste de gestionnaire du personnel pour pourvoir à son remplacement sur la base d'un temps non complet et au plus à 21 heures/35 heures.

En parallèle, le Bureau syndical a acté l'externalisation de la paie auprès du CDG 38. Cependant, compte tenu de son plan de charge, le CDG nous a informé qu'il n'était pas en mesure de gérer les payes du syndicat mixte.

Aussi, et, compte tenu de la charge de travail à assurer, il est proposé de créer un emploi sur un temps non complet sur la base de 28 heures/35 heures ou à temps complet

(après avis du CT, les postes créés sur la base de 21 heures/35 heures, 17.5heures/35 heures, 14 heures/35 heures seront supprimés).

Il s'agit d'un emploi :

- soit de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal territorial 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint administratif principal territorial 1<sup>ère</sup> classe relevant du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux
  - soit de catégorie B sur le grade de rédacteur ou de rédacteur principal territorial 2<sup>ème</sup> classe ou de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
  - à temps non complet sur la base de 28 heures/35 heures
  - ou à temps complet
- pour assurer la gestion administrative du personnel,

### **Missions**

Sous la responsabilité de la directrice administrative et financière, il (elle) exercera les missions suivantes :

#### **Missions principales :**

Gestion administrative et sociale du personnel :

Recrutement (diffusion des offres d'emplois, déclarations de vacances)

Absentéisme (congrés, RTT, maladie, accident du travail ...)

Réalisation des payes et des déclarations annuelles

Suivi administratif des carrières des agents (tout type de contrats : titulaires, non titulaires, stagiaires, services civiques, élus, temps de travail ...)

Tenue des dossiers individuels des agents

Formation : collecte et suivi des demandes individuelles de formation, plan de formation ...

Elaboration et assistance à la directrice administrative et financière pour le calcul et le suivi des masses salariales (prévisionnel, saisie dans les tableaux de bords des exécutions...)

Hygiène et sécurité :

Médecine du travail

Suivi et mise à jour du DUERP (établissement des plans d'action)

Assistant de prévention

#### **Autres missions :**

Suivi administratif des marchés publics

Suivi des assurances

Gestion des subventions relevant de financement spécifiques (appels à projets nationaux, fonds européens...) : demandes de paiement, suivi avec les financeurs ...

### **Profil recherché**

Niveau minimum Bac +2.

Expérience significative dans le domaine de la gestion du personnel

Connaissance du statut de la Fonction publique territoriale

Aptitude à travailler en équipe et avec les autres services

### **Niveau de recrutement**

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

### **Statut**

Le poste sera pourvu par voie statutaire ou contractuelle.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°. du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée d'une année supplémentaire maximum si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'acter la création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet égal à 28H00/35h00 par semaine ou à temps complet pouvant être pourvu :**
  - o **par un fonctionnaire (Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique Hospitalière, Fonction Publique d'Etat) relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : rédacteur, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe ou des adjoints administratifs territoriaux : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,**
  - o **par un agent contractuel**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2 – FORET / FILIERE BOIS**

Points présentés par Gilbert GUIGUE Vice-président en charge de la filière bois et de la forêt

### **2 .1 – Charte forestière de territoire 2021-2026 : validation de la stratégie, de l'instance de gouvernance et de l'animation**

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une stratégie forestière à travers la Charte Forestière de Territoire renouvelée en 2021 et qui court jusqu'en 2026. Cette Charte permet notamment la coopération et la mise en réseau des partenaires techniques, institutionnels et financiers. Par délibération du 4 juillet 2023, le Bureau syndical a validé la candidature du Parc au dispositif T01 pour l'animation de la Charte forestière sur la période 2024, 2025, 2026.

Gilbert GUIGUE précise qu'il s'agit d'une demande de la Région d'avoir une délibération formelle en bureau syndical.

*Considérant la candidature au dispositif T01,*

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider formellement la stratégie forestière portant sur la période 2021-2026,**
- **De désigner Gilbert Guigue, VP à la forêt-filière bois, en qualité de Président de l'instance de gouvernance (comité de pilotage de la CFT),**
- **D'autoriser le dépôt du dossier relatif à l'animation de la stratégie forestière du PNR Chartreuse sur 2024-2025-2026 sur le dispositif T01,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie forestière du territoire Chartreuse et des actions liées.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2 .2 – Appel à projet DRAAF : Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes**

---

La forêt occupe une place majeure sur le territoire de Chartreuse (taux de boisement de 56%). La forêt privée représente la majorité des surfaces forestières avec 57% des forêts du territoire (environ 23 000 ha). Les propriétaires sont nombreux, plus de 16 200 comptes avec un fort morcellement (les comptes de propriété contiennent en moyenne 1,7 ha de forêt). Depuis 2018, le Parc accompagne la mise en place d'outils et de tests pour limiter les effets du morcellement foncier : bourse foncière, animations sur les biens vacants et sans maître, appui au regroupement de gestion (ASLGF, PSG collectif).

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Un appel à projets a été lancé par la DRAAF sur l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier. Dans le cadre du travail menée depuis plus de 5 ans, le Parc souhaite déposer un dossier de candidature à cet appel à projets.

Les thématiques de cette candidature sont :

- Animation du foncier forestier (Bourse foncière, Portage foncier, Bien vacant et sans maître).
- Gestion des usages liés au foncier forestier (États des lieux chemins ruraux avant et après récolte de bois, Captages d'eau potable).

Les attentes de cette nouvelle candidature sont :

- Expérimenter la solution de portage foncier proposé par Sylv'acctes. Ce nouvel outil entre en phase de test sur deux territoires (Bièvre Isère et le Parc de Chartreuse).
- Maintenir la dynamique enclenchée en forêt privée autour de la Bourse Foncière. Cette dernière favorise le remplacement de propriétaire souhaitant se séparer de leur forêt, par des propriétaires motivés souhaitant acheter des forêts ou agrandir leur propriété.
- Inciter communes et gestionnaires de chantier forestier à mieux communiquer entre eux en amont des récoltes de bois pour favoriser le maintien en état du patrimoine foncier de chemins ruraux.
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire (forêt et foncier).
- Sensibiliser aux enjeux de gestion des forêts et de préservation de la ressource en eau potable autour du foncier stratégique constitué par les différents périmètres de captage d'eau.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***De déposer un dossier relatif à l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier sur le territoire Chartreuse sur la période 2024-2025,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le dossier de candidature.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Stéphanie BREYTON

### 3 – AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Points présentés par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

#### 3 .1 – Appel à candidature dispositif T01 « Appuyer la stratégie alimentaire du Parc de Chartreuse »

Les stratégies locales alimentaires s'inscrivent dans le cadre de la Charte du Parc 2023-2038, ainsi que dans la stratégie du Projet Alimentaire interTerritorial du grand bassin grenoblois.

Deux axes de la Charte reprennent ces stratégies, l'axe 1 « Une Chartreuse Multifacette », notamment la mesure 1.4 « Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques », ainsi que l'axe 2 « Une Chartreuse en Harmonie », mesure 2.4 « Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants ».

#### OBJET DE LA DELIBERATION

Le dispositif T01 « Développer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » de la nouvelle programmation FEADER vise à soutenir l'élaboration et l'animation des stratégies sur les thématiques du foncier agricole, de l'alimentation, de la filière forêt-bois, du pastoralisme, du changement climatique, et de l'eau.

Cette candidature porte sur l'animation de la stratégie alimentaire du Parc de Chartreuse. Les axes de travail de la mise en œuvre de cette stratégie portent sur :

- Favoriser une alimentation de qualité aux habitants,
- Développer les circuits courts et la promotion des produits locaux,
- Travailler sur la relocalisation du système alimentaire dans une concertation pertinente montagne-vallée-ville.

Les attentes opérationnelles de cette candidature portent sur :

- L'amélioration des systèmes de restauration hors-domicile vers une alimentation saine, locale, responsable et de qualité ;
- Favoriser une alimentation locale et de qualité pour tous ;
- Accompagner les porteurs de projet aux démarches alimentaires promotrices des produits régionaux ;
- Promouvoir un changement de comportement alimentaire en pertinence avec les enjeux du territoire.

#### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De déposer un dossier relatif à l'animation de la stratégie alimentaire du PNR Chartreuse sur 2024-2025-2026 sur le dispositif T01,**
- **D'autoriser le Président à valider le plan de financement du dossier,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le dossier de candidature.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Jimmy BAABAA

### 3 .2 – Appel à candidature dispositif T01 « Appuyer la stratégie pastorale du Parc de Chartreuse »

---

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte actuellement le 3<sup>ème</sup> Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2022-2026. Après un an et demi d'ouverture du programme, près de 50% de l'enveloppe allouée a été consommée, ce qui traduit l'importante dynamique des acteurs pastoraux pour s'adapter aux enjeux actuels liés à l'eau, au changement climatique, à l'arrivée de la prédation, et les conflits d'usage.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Le dispositif T01 « Développer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » de la nouvelle programmation FEADER vise à soutenir l'élaboration et l'animation des stratégies sur les thématiques du foncier agricole, de l'alimentation, de la filière forêt-bois, du pastoralisme, du changement climatique, et de l'eau.

Cette candidature porte sur l'animation de la stratégie pastorale du Plan Pastoral de Chartreuse. Les axes de travail de la mise en œuvre de cette stratégie portent sur :

- Assurer les conditions nécessaires au maintien du pastoralisme,
- Agir pour améliorer les conditions de vie et de travail en alpages,
- Assurer un multiusage des espaces pastoraux cohérent et respectueux de l'activité pastorale, et approfondir les connaissances partagées du pastoralisme en Chartreuse,

Les attentes opérationnelles de cette candidature portent sur :

- Animation du Plan Pastoral de Chartreuse par le PNRC avec l'appui des services pastoraux,
- Réfléchir un parc de logements de bergers viable, fonctionnel et adapté aux nouvelles contraintes du monde pastoral,
- Agir en faveur du maintien des zones intermédiaires,
- Anticiper les enjeux de gestion de l'eau en prévision du changement climatique,
- Favoriser un multiusage conciliant,
- Agir en faveur du maintien du foncier pastorale et de son ouverture.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***De déposer un dossier relatif à l'animation de la stratégie pastorale du PNR Chartreuse sur 2024-2025-2026 sur le dispositif T01,***
- ***D'autoriser le Président à valider le plan de financement du dossier,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le dossier de candidature.***

Votants (en voix) : 28

Exprimés (en voix) : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

Point sur l'actualité de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 10*

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

BUREAU SYNDICAL  
30 octobre 2023 – 18h30  
Saint Pierre de Chartreuse

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

**2<sup>ème</sup> collègue**

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert  
WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> collègue**

BÂABÂA Jimmy (pour partie)  
BONNARDON Pierre  
HABFAST Claus

**5<sup>ème</sup> collègue**

BREYTON Stéphanie (pour partie)  
CLOUZEAU Dominique  
DELPHIN Maurice  
ESCARON Dominique  
MICHALLET Bernard  
MONIN Michelle  
MOREL Véronique

**6<sup>ème</sup> collègue**

BELLINGHERY Eric  
DELCAMBRE Philippe  
LAVAL Sylvain

**7<sup>ème</sup> collègue**

ENGRAND Christophe  
MACHON Martine  
PICHON-MARTIN Bertrand  
SEGUIN Marie-José

**Membres invités**

BRUN Jean-Jacques (Co-président Conseil scientifique)  
DEVAUTON Thierry (délégué St Pierre d'Entremont 73)  
LENFANT Anne (Maire d'Entremont le Vieux)  
MADELRIEUX Sophie (Co-présidente Conseil scientifique)

**membres de l'équipe technique**

BALESTRA Catherine  
FATELA Artur  
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie  
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert

**2<sup>ème</sup> collègue**

DOLGOPYATOFF BURLET Céline à  
ESCARON Dominique  
GERIN Anne à WOLFF Corine  
SUSZYLO Christophe

**3<sup>ème</sup> collègue**

**4<sup>ème</sup> collègue**

**5<sup>ème</sup> collègue**

EYMERY Clémentine à MOREL Véronique  
GUSMEROLI Stéphane

**6<sup>ème</sup> collègue**

PICARD Christian

**7<sup>ème</sup> collègue**

DULOUTRE Sylvain